



ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue de la Gare 12
1468 Cheyres
026 520 74 23
enfance@cheyres-chables.ch

**Informations importantes
AES Cheyres-Châbles**

Responsable de l'Accueil
Madame Lurdes Roque, téléphone : **026 520 74 33**
Courriel : aes@cheyres-chables.ch

- La prise en charge de midi est fixée dans la cour de l'école de Cheyres. Les enfants scolarisés à Cheyres s'y rendent à la sortie des classes et sont pris en charge immédiatement. Les enfants scolarisés à Châbles se rendent directement dès la sortie du bus dans la cour de l'école de Cheyres. Après le repas, tous les enfants sont accompagnés dans la cour d'école ou à l'arrêt de bus.
- L'enfant amène une paire de pantoufles et une brosse à dents (merci de noter le nom-prénom de l'enfant sur tout le matériel que vous fournissez à l'Accueil).
- Les absences en cas de maladie sont à annoncer à la responsable de l'AES si possible le jour précédent jusqu'à 18h30, ou le matin même avant 8h.
- Les absences pour cause de rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou autres sont à annoncer au plus tard le jeudi matin de la semaine précédente.
- De plus, comme son nom l'indique, l'Accueil extrascolaire ne dépend pas de l'école, mais bien de la Commune. Toute absence de votre enfant à l'AES pour motif de sorties scolaires (camp, course d'école, etc...) doit obligatoirement être annoncé au plus tard le jeudi matin de la semaine précédente. Lors des périodes de vacances, l'annonce d'absence doit nous parvenir la semaine avant les vacances.
- La commande de tous les repas (midi, petit-déjeuner et goûters) se fait chaque jeudi pour la semaine suivante ; les absences lors de ces repas sont à annoncer au plus tard le jeudi de la semaine précédente à 12h. Passé ce délai, les repas sont automatiquement commandés et vous serez facturés. Lors des périodes de vacances, l'annonce d'absence doit nous parvenir la semaine avant les vacances.
- La dernière heure d'arrivée pour les enfants qui souhaitent déjeuner est à 7h30.

Toutes les absences sont à annoncer par Klapp ou par mail à : aes@cheyres-chables.ch

Pour les fréquentations irrégulières :

- ➔ Le planning est à confirmer **au plus tard le 15 du mois pour le mois suivant** à l'aide du formulaire envoyé séparément par courriel. Rappel : la plage horaire de midi est une inscription permanente, elle est facturée même en cas d'absence de l'enfant inscrit en fréquentation irrégulière.
- ➔ Si le planning ne nous est pas parvenu dans les temps, nous partons du principe que votre(vos) enfant(s) fréquentera(ont) l'Accueil à toutes les plages horaires réservées, elles vous seront donc entièrement facturées.
- ➔ Il doit être mentionné sur le planning les présences irrégulières ET régulières.

Lorsque vous venez déposer ou rechercher votre(vos) enfant(s) au pavillon situé dans la cour de l'école, vous êtes priés de stationner votre véhicule sur le parking de la grande salle et d'accompagner votre(vos) enfant(s) au pavillon à pied.